# Enquête SLS / OPS 2026 : n’oubliez pas de répondre !

**La loi oblige les bailleurs sociaux à réaliser auprès de leurs locataires une enquête sur leurs ressources et leur situation familiale. Cette année, en fonction de leur situation, les locataires concernés recevront soit l’enquête Supplément de Loyer de Solidarité (SLS), soit l’enquête Occupation du Parc Social (OPS). Ils pourront y répondre directement depuis leur espace client.**

**L’ENQUETE SLS, C’EST QUOI ?**

Lorsque les revenus des ménages dépassent d'au moins 20% les plafonds de ressources HLM, les ménages doivent s'acquitter d'un supplément de loyer de solidarité (SLS). Interrogés tous les ans, les locataires concernés, devront s’acquitter, après analyse de l’enquête, du SLS à partir de janvier 2026.

**L’ENQUETE OPS, C’EST QUOI ?**

L’enquête OPS permet de collecter des informations à visée statistique destinées à être transmises à l'État (composition, ressources, âge des ménages…), afin d'alimenter un rapport national sur l'occupation du parc social et son évolution. Les locataires concernés sont enquêtés tous les deux ans.

Depuis le 26 septembre 2025, les locataires de la SACOVIV ont reçu un courrier pour choisir entre le format papier ou numérique.

**La réponse à cette enquête est obligatoire avant le 26 octobre 2025.**

En cas d’absence de réponse ou de réponse incomplète :

* pour les locataires enquêtes au SLS : un montant forfaitaire maximal de supplément de loyer de solidarité (jusqu'à 4 000 € par mois), une indemnité de 7.62 € pour frais de dossier.
* pour les locataires enquêtés à l’OPS : une pénalité de 7,62 €, majorée de 7,62 € par mois entier de retard.

#### **COMMENT RÉPONDRE A L’ENQUÊTE ?**

Vous pouvez répondre :

**En ligne depuis**[**le lien reçu par courrier**](https://espaceclient.icfhabitat.fr/authentication/login)**:**  
Il vous suffira de cliquer sur le bouton prévu à cet effet, dès la page d’accueil. Quelques minutes vous suffiront pour compléter le questionnaire et transmettre votre avis d’impôt établi en 2025 sur les revenus 2024, ainsi que tout autre document permettant de justifier un changement de situation (mariage, divorce, naissance…) Ce mode de réponse est gratuit, et plus sécurisé.

**...ou par courrier postal**  
Il vous suffit de remplir le questionnaire au format papier et de nous le retourner (à affranchir) par voie postale dans l’enveloppe pré-remplie, prévue à cet effet, accompagné de votre avis d’impôt établi en 2025 sur les revenus 2024, ainsi que tout autre document permettant de justifier un changement de situation (mariage, divorce, naissance…)

* SACOVIV -Centre de traitement des enquêtes – BP 30269– 44159 ANCENIS CEDEX

En cas de besoin (demande d’informations, difficulté à remplir l’enquête, difficulté de connexion à l’espace client), vous pouvez nous appeler au 04.72.21.19.00, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.